

SOMMAIRE

Editorial p3

par Jean-Pierre LOCATELLI, 1^{er} Vice-président

Actualité en Images p4

Développement des entreprises p5

Club TGV : En plein travail !

Nouvelles TPE : La visite conseil de l'URSSAF

Journée E-entreprise : Haut et très haut débit

Soirées interactives : Demandez le programme !

Direct CCI p7

Les règles de la prospection commerciale
par courrier électronique

Industrie / International p8

POWER-GEN 2010 : La France, territoire d'énergie

RDV des acteurs de l'énergie : Rendez-vous gagnant !

ITER : Conquérir les marchés publics

Club des Acteurs à l'international : En route pour la Tunisie

VIE : Bénéficiez de l'appui CCI/UBIFRANCE

Dossier p11

**LES ORGANISATIONS PATRONALES
INTERPROFESSIONNELLES**

Développement Durable p14

Déchets : Accès des entreprises à l'Ecopôle

Echangeur de Sévenans : une solution à fin 2013

Commerce p15

Commerce de proximité : Une collaboration communes/commerçants

Soirée Commerce : Les secrets des rois du ring

Démarche de progrès : Dernières formations gratuites

Emploi p17

Club RH : Crise et GPEC

Energie : Formations passerelle

Décrochage scolaire : Mieux connaître la réalité économique

Apprentissage p18

Apprentissage - Formation - Emploi : Pour construire son avenir

Recherche d'apprentis : Candidats disponibles sur le Web !

Formation p19

SIFCO : Le catalogue 2011 est disponible

ESTA : Forum Entreprises avec l'UTBM

ESTA : Diplôme visé pour 6 ans

ESTA : Remise des diplômes

Brèves Règlementaires p20

Conjoncture p22

Agenda p23



Vendredi 22 Octobre de 8h30 à 18h00

Samedi 23 Octobre de 10h00 à 18h00

Parc des Expos Belfort-Andelnans

Renseignements : CMA 90 au 03 84 57 30 40

Les rencontres pour

CONSTRUIRE SON AVENIR

Formation | travail | avenir

ENTRÉE LIBRE



Ne pas jeter sur la voie publique

Buvette et Restauration sur place à toutes heures





Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

En tant que 1^{er} Vice-président de la CCI90 et ancien Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Territoire de Belfort (FFBTP), j'ai souhaité prendre la plume pour vous rappeler l'importance des syndicats professionnels.

Ces organismes, que sont le MEDEF, la CGPME, l'UPA, mais aussi la FFB, la FNTP, le CPIH, la FNTR, le syndicat des taxis, celui des bureaux de tabac..., sont des partenaires et des interlocuteurs privilégiés des chambres consulaires au même titre que l'Etat, les collectivités locales, les agences de développement, etc. Cependant leurs actions sont souvent méconnues du grand public, y compris des dirigeants d'entreprises qui voient seulement le coût d'adhésion, sans en comprendre la pertinence et l'importance. Pourtant ils participent à la défense des intérêts des entreprises. Ils apportent un appui concret que ce soit en matière fiscale et d'appui au développement économique. Ils demeurent l'un des acteurs incontournables en matière de dialogue social. Par ailleurs, via les circulaires ou autres bulletins internes qu'ils diffusent, c'est une source d'informations indispensable pour chaque dirigeant quelle que soit la taille de son entreprise. C'est également un lieu de dialogue et d'échange entre personnes partageant la même passion. Que de richesses et de diversités en son sein.

Pour autant, ils ne sont pas reconnus à la hauteur de leur action. En effet, l'adhésion à un organisme syndical relève de la seule volonté du dirigeant et les non adhérents bénéficient des actions « sans bourse déliée ». Selon moi, l'engagement syndical, basé sur le bénévolat, est un engagement citoyen. Ne pas participer au fonctionnement de sa « branche » tout en bénéficiant des résultats que son syndicat a pu obtenir est un comportement contraire à l'efficacité collective.

Aussi je suis de ceux qui souhaitent que l'adhésion devienne obligatoire. Est-ce une utopie, et financièrement est-ce réshibitoire ? A mon sens non, d'autant que la contribution au fonctionnement d'un tel organisme est, à n'en pas douter, un investissement rentable eu égard aux prestations qu'il offre. J'ai peu de chance d'être entendu mais pourquoi ne pas rêver, et ne dit on pas « l'espoir fait vivre... »

Jean-Pierre LOCATELLI
1^{er} Vice-président

SYNERGIQUE est une publication de la CCI du Territoire de Belfort
1 rue du Docteur Fréry - BP 199 - 90004 Belfort cedex - Tél. 03 84 54 54 54 - Fax 03 84 54 54 03
Abonnement : 1,53 € le n° - 5 n° par an - 4 400 exemplaires

Directeur de la publication : Alain SEID - Rédaction-Conception-Publicité : Aline LALOUX

Crédit photos : CCI90 - fotolia - 1&1 - Belfort Echecs - Sertrid - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Dépôt légal : juillet 2006 - N° ISSN : 1774-9506

Impression : Schraag Industries Graphiques - Trévenans

Label Imprim'Vert - imprimé à base d'encre végétales et d'eau de pluie



UN NOUVEAU PREFET POUR LE TERRITOIRE DE BELFORT



Le nouveau Préfet du Territoire de Belfort, Benoît BROCARD, qui était auparavant Secrétaire Général de la Préfecture de Nice, a rencontré le Président SEID. Ils ont échangé, entre autres, sur la CCI à l'échelle de l'Aire Urbaine, la Vallée de l'énergie et l'arrivée du TGV dans le département.

Sa nomination fait suite au départ du Préfet Jean-Benoît ALBERTINI, nommé Directeur de la modernisation et de l'action territoriale du Ministère de l'Intérieur. La CCI90 leur souhaite pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

BELFORT CHAMPIONNE D'ECHECS

Belfort a accueilli, à l'initiative du Président de l'association Belfort Echecs, Jean-Paul TOUZE, le 85^{ème} championnat de France d'échecs du 9 au 21 août 2010. Deux anciens champions de monde, Anatoli Karpov et Boris Spassky, sont venus honorer de leur présence cet événement national.

L'impact économique pour la ville, en particulier les hôteliers et les restaurateurs, est certain puisque cette rencontre a réuni plus de 700 participants qui ont séjourné dans le département. Les médias se sont également largement fait l'écho de cet événement et renforcé encore davantage l'image d'une ville qui compte dans le monde international des échecs.



SALON DE LA CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISES



Le Salon de la création et reprise d'entreprises, organisé par la CCI90, la CMA90 et l'ADEBT dans le cadre de la PILE90, a eu lieu le 17 juin dernier à la salle des fêtes de Belfort. Quelque 240 personnes sont venues rencontrer la quarantaine de partenaires publics et privés qui peuvent les accompagner dans la réalisation de leur projet de création ou de reprise d'entreprises. Des ateliers et des conférences étaient organisés tout au long de la journée pour les informer sur des thématiques précises telles le calcul du prix de vente, le financement d'un projet, etc.

Cette journée fut également l'occasion pour le Conseil régional de Franche-Comté de remettre aux entrepreneurs concernés leurs chèques ARDEA.

SOIREE DES NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISE

La CCI90 a réuni le 22 juin dernier les nouveaux chefs d'entreprise au cours d'une soirée conviviale afin de leur faire découvrir leur nouvel environnement et en particulier les services que la Chambre peut leur proposer pour les accompagner à toutes les étapes du développement de leur entreprise.

Ils ont pu également faire connaissance avec l'ensemble des partenaires du monde économique : autres chambres consulaires, Etat, collectivités territoriales, agence de développement, syndicats et organisations professionnels, ordres des experts-comptables et des avocats, chambre des notaires, banques...



CLUB TGV EN PLEIN TRAVAIL !

L'actualité du Club TGV Belfort-Montbéliard / Franche-Comté est restée bien chargée pendant tout l'été et les groupes de travail thématiques sont en plein travail.

RENCONTRE INTERCLUBS

Une rencontre était organisée le 3 juin dernier entre les Clubs TGV de Belfort-Montbéliard / Franche-Comté et Mulhouse avec la volonté de développer la complémentarité existante entre le Sud Alsace et l'Aire Urbaine. De nombreuses transversalités dans les thèmes abordés existent : dessertes (demandes de dessertes complémentaires), tourisme (offre commune), aménagement des zones autour des gares (projets complémentaires), infrastructures (coopération sur certains projets : raccordement ferroviaire, mise au gabarit B+, canal Rhin-Rhône...), communication commune pour renforcer la visibilité du territoire. De nouvelles rencontres entre ces deux clubs seront organisées pour envisager des actions communes.

COMMERCIALISATION DES CELLULES DE LA GARE

Les participants aux groupes thématiques « Services autour de la gare » et « Tourisme et culture » du Club TGV Rhin-Rhône, Cercle Belfort-Montbéliard / Franche-Comté ont rencontré le 23 juin les représentants des entités SNCF – Gares & Connexions et A2C - en charge de la commercialisation des cellules de la future gare TGV qui ont présenté les procédures en ce domaine et



répondu aux nombreuses questions des participants. Dans le même temps, la SNCF a présenté, en primeur, son plan de communication pour l'ouverture de la gare TGV le 11 décembre 2011.

VISITE DE LA GARE DE VALENCE

A l'initiative de la SNCF, les 4 cercles territoriaux du club TGV Rhin-Rhône ont visité, le 8 juillet, la gare TGV de Valence, qui présente les mêmes caractéristiques que la future gare TGV Belfort-Montbéliard / Franche-Comté. Ce déplacement a été l'occasion, en échangeant avec plusieurs interlocuteurs économiques locaux, de mesurer les avantages et inconvénients d'une telle gare.



La gare TGV de Valence présente les mêmes caractéristiques que la future gare TGV Belfort-Montbéliard / Franche-Comté.

Pour la délégation franc-comtoise, composée d'Alain SEID, Président de la CCI90 et Président du Club TGV Cercle Belfort-Montbéliard, de Jean-Paul LENFANT, Trésorier adjoint de la CCI90 en charge des infrastructures, Louis DEROIN, Président de la CGPME et référent du groupe de travail « Les services autour de la gare », de Fabrice Cavillon, Directeur de la Maison du Tourisme du Territoire de Belfort et référent du groupe de travail « Tourisme et culture », ainsi que de Christian ARBEZ, Directeur général de la CCI90 et Alexia LAVALLEE, de la CCI90 en charge du suivi du club, l'objectif était surtout de connaître les erreurs à éviter pour réussir l'arrivée du TGV dans la région.

Contact : Pôle Développement durable - Alexia Lavallée
Tél. 03 84 54 54 69 - alavallee@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr

71 PROPOSITIONS

Une synthèse des propositions du Club sera présentée à tous ses membres à l'occasion de la **séance plénière** qui aura lieu le **vendredi 17 septembre** sur le chantier de la future gare et qui donnera lieu également à une visite du site exclusivement réservée aux membres du Club.

Guillaume PEPY, PDG de la SNCF, attendu dans le Nord Franche-Comté le 9 septembre, se verra remettre ce document à l'occasion d'une rencontre avec Alain SEID, Président du Club, Nacer MEDDAH, Préfet de Région, Pierre MOSCOVICI, Député du Doubs, et Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté. Cette venue sera l'occasion de lui exposer les attentes, les doléances et les 71 propositions qui émanent de la première année de réflexion des membres du Club TGV Cercle Belfort-Montbéliard.

NOUVELLES TPE LA VISITE CONSEIL DE L'URSSAF

Votre entreprise a moins de 9 mois d'existence et vous employez moins de 10 salariés, l'Urssaf vous propose la visite d'un expert conseil de la législation de Sécurité Sociale.

A votre demande et sur rendez-vous, un spécialiste se déplace dans votre entreprise pour répondre aux questions que vous vous posez et vous conseiller.

A l'issue de cette visite, l'expert-conseil de l'Urssaf vous

adresse un diagnostic personnalisé qui formalise les observations faites dans votre entreprise. L'Urssaf assure ainsi votre sécurité juridique en s'engageant sur les points examinés.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.urssaf.fr/>
ou contactez Direct CCI :
03 84 54 54 54 – direct.cci@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr

JOURNEE E-ENTREPRISE HD ET THD* : COUTS, USAGES ET SECURITE



La Boucle Locale Haut Débit (BLHD), projet porté par le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine, est en cours de déploiement dans l'Aire Urbaine. En offrant bientôt à tous le haut et le très haut débit, cette infrastructure impactera très fortement l'utilisation d'Internet dans les entreprises.

Afin de vous aider à préparer au mieux cette évolution, la CCI90 organise dans ses locaux le

**Lundi 22 novembre
de 9h00 à 18h00**

un salon pour tout savoir sur les usages et les contraintes du haut débit.

Les fournisseurs d'accès présenteront leur offre commerciale. Des spécialistes feront le point sur les risques informatiques et expliqueront comment se

protéger. Des entreprises viendront témoigner et des démonstrations illustreront tous les usages rendus possibles par cette infrastructure.

C'est la 4^{ème} édition de cette manifestation qui combine séances d'information collectives et rencontres individuelles.

En parallèle des conférences, les exposants vous accueilleront en continu de 9h00 à 18h00 sur leur stand pour répondre à toutes vos questions.

Une occasion unique de rencontrer en un seul lieu et un minimum de temps l'ensemble des acteurs du haut débit et de la sécurité !

Votre entreprise ne dispose pas encore d'un accès haut débit ?

Venez trouver toutes les réponses pour franchir le pas : Quels avantages ? Quelles contraintes ? Pour quels usages ? A quel coût ? Comment se raccorder en toute sécurité ?

Votre entreprise dispose déjà d'un accès haut débit ?

Venez comparer votre abonnement avec les nouvelles offres et vérifier le niveau de sécurité de votre installation.

Informations et inscriptions : Direction des Systèmes d'Information - dsi@belfort.cci.fr - tél. 03 84 54 54 21
www.belfort.cci.fr

Plus de renseignements sur la BLHD :
www.pays-aireurbaine.com/dn_blhd_aire_urbaine/

(*) HD : Haut débit - THD : Très haut débit

SOIREES INTERACTIVES

LE CYCLE CONTINUE : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Depuis septembre 2009, la CCI90 organise en partenariat avec Franche-Comté Interactive des ateliers d'information mensuels pour sensibiliser les entreprises aux dernières technologies du web et à leurs applications pratiques dans un contexte professionnel.

Ce cycle de rencontres, qui a réuni en un an plus de 200 personnes, se poursuit. Dans une ambiance conviviale et sans « jargon » technique, des experts vous expliqueront que vous pouvez **louer votre site web** et vos applications plutôt que de les acheter, vous présenteront l'intérêt du **co-working** mêlant espace de travail partagé et réseau de travailleurs, vous accompagneront pour **créer et optimiser votre espace sur les réseaux sociaux** tels que Facebook et Viadéo, et vous guideront pour savoir ce que l'on dit de vous sur le net et surveiller votre **e-réputation**.

Ces séances ont lieu le dernier jeudi de chaque mois de 20h à 22h.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

30 septembre - 28 octobre

25 novembre - 16 décembre

Nouveau : Passez à l'action !

En septembre et novembre, venez avec votre ordinateur portable. Vous pourrez directement mettre en pratique les notions abordées.

Plus d'informations sur :

www.belfort.cci.fr/soirees-interactives



Contact : Direction des Systèmes d'Information - dsi@belfort.cci.fr - tél. 03 84 54 54 21

"Nous avons fait appel à Direct CCI pour nous aider dans la recherche d'un nouveau fournisseur. En effet, un client souhaitait nous confier la réalisation d'un dossier de presse haut de gamme constitué d'imprimés et d'un petit objet de finition très spécifique. Il ne parvenait pas à se le procurer et a fait appel à nous. Grâce à sa réactivité, Direct CCI nous a transmis les coordonnées d'un fabricant dans la journée, ce qui nous a permis de répondre à notre client et de réaliser le travail dans un délai record."

Fanny SCHRAAG
Schraag Industries Graphiques



LES REGLES DE LA PROSPECTION COMMERCIALE PAR COURRIER ELECTRONIQUE

Les entreprises recourent de façon croissante au courrier électronique pour prospecter auprès de futurs clients sans toujours connaître ni maîtriser les risques juridiques et techniques qui en résultent. Direct CCI vous informe sur trois éléments incontournables :

1- LA COLLECTE DES ADRESSES DE COURRIERS ÉLECTRONIQUES

Elle doit être loyale et licite. Ainsi, la personne concernée doit être informée de la collecte de son adresse ainsi que des finalités pour lesquelles elle sera utilisée. Il est interdit de faire de la prospection à partir d'adresses collectées dans les espaces publics de l'Internet (site web, annuaire, forum de discussion...).



2- LE RECUEIL DU CONSENTEMENT PRÉALABLE DU DESTINATAIRE

Le recueil du consentement préalable des personnes est exigé pour l'envoi de messages commerciaux à des particuliers ("B TO C"). Le consentement doit être libre, spécifique et informé, ce qui suppose que :

- le recueil du consentement ne saurait être subordonné à l'acceptation des conditions générales de vente ;
- les cases "pré-cochées" qui permettent de présumer du consentement de la personne ne sont pas admises.

Il existe deux hypothèses pour lesquelles le consentement préalable n'est pas exigé. Il s'agit des cas dans lesquels la prospection :

- concerne des "produits ou services analogues" à ceux déjà fournis par la même personne physique ou morale qui a recueilli les coordonnées électroniques de l'intéressé ;
- s'effectue sur les adresses professionnelles des personnes physiques, sous réserve que le message leur soit envoyé au titre de la fonction qu'elles exercent dans l'organisme privé ou public qui leur a attribué cette adresse (position dérogée par la CNIL le 17/02/05).

3- LES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT D'OPPOSITION

Chaque message adressé doit contenir systématiquement une possibilité de s'opposer à la réception de futurs messages. L'exercice du droit d'opposition doit pouvoir s'effectuer par tous moyens. Il est recommandé de permettre le retrait en ligne de la liste des adresses de courriers électroniques utilisées :

- par envoi d'un message qui pourra être suivi d'un accusé de réception ;
- sur une page web accessible d'un simple "clic" figurant dans le message commercial.

Les sanctions en cas de non respect de la loi

La collecte par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite des données, des adresses de courrier électronique est sanctionnée de 5 ans d'emprisonnement et de 300 000 € d'amende (art. 226-18 du Code pénal). Même sanction pour le fait de procéder ou de faire procéder à un traitement de données à caractère personnel malgré l'opposition des personnes concernées, lorsque le traitement répond à des fins de prospection, notamment commerciale (art. 226-18-1 du code pénal).

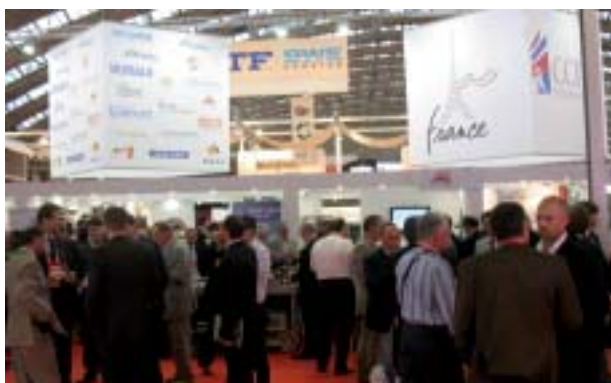
Enfin, le non respect du consentement préalable est sanctionné par 750 € d'amende pour chaque message irrégulièrement expédié (article R.10-1 du code des postes et des télécommunications).

Source : Guide pratique sur la gestion des données personnelles dans les TPE/PME, édité par l'ACFCI et la CNIL
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les fiches pratiques publiées sur le site Internet de la CNIL (www.cnil.fr).
Retrouvez cet article et les liens utiles sur www.belfort.cci.fr.

POWER-GEN EUROPE 2010

LA FRANCE, TERRITOIRE D'ENERGIE

Une action



Au salon POWER-GEN Europe 2010, qui s'est déroulé du 8 au 10 juin à Amsterdam, 17 entreprises françaises, dont 10 franc-comtoises de la "Vallée de l'énergie", ont pu exposer sur le Pavillon France dans le cadre du programme CAP POWER 2011 des CCI de Franche-Comté.

Ce Pavillon France était une vitrine d'exception pour les savoir-faire français et franc-comtois sur le principal salon européen dans le domaine des équipements de production d'électricité. Chaque entreprise exposante a pu bénéficier de la visibilité d'un des plus grands stands du salon (200 m²) et mettre en avant ses savoir-faire. Evénement phare de ces trois jours, le cocktail d'affaires organisé le 9 juin sur le Pavillon France a accueilli

quelque 250 personnes. Ce moment convivial a permis d'attirer encore davantage de visiteurs et de valoriser la "Vallée de l'énergie".

Les membres du Bureau de la CCI90, pilote du projet, se sont rendus sur place pour rencontrer Madame SCHNEIDERS, directrice de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie aux Pays-Bas, ainsi que de nombreux chefs d'entreprises de la filière afin de promouvoir la Franche-Comté en tant que territoire d'énergie. A cette occasion, ils ont pu avoir la confirmation que Belfort se fait un nom dans le domaine de l'énergie, non seulement avec ses deux donneurs d'ordre internationaux, Alstom et GE Energy, mais aussi par son réseau de sous-traitants et sa volonté de structurer la filière au sein de la « Vallée de l'énergie ».

En 2011, la CCI90 sera à nouveau présente aux côtés des entreprises pour les accompagner à la nouvelle édition de POWER-GEN Europe qui se déroulera à Milan, en Italie, du 7 au 9 juin.

Pour toute information : Pôle Industrie/International - Isabelle Blanchard - 03 84 54 54 68 - iblanchard@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr

Cette action des CCI de Franche-Comté, pilotée par la CCI90, bénéficie du soutien de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional de Franche-Comté, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

CAP POWER 2011 SUR LE SITE INTERNET DE LA CCI90

Retrouvez les différentes thématiques du programme
et les informations clés sur

www.belfort.cci.fr/cappower2011

Express - Express - Express - Express - Express - Express

SOUTIEN POUR L'ELECTRIFICATION DE LA LIGNE EPINAL-BELFORT

Dans un courrier adressé à Michel HEINRICH, Président de l'Association pour la Liaison de la Lorraine et du Nord Franc-Comtois au TGV Rhin-Rhône Méditerranée, le Bureau de la CCI90 a réitéré son soutien à l'association pour l'action de lobbying qu'elle mène en faveur de l'électrification de la ligne Epinal-Belfort.

Lors de son assemblée générale du 4 juin 2010, à laquelle participait Jean-Paul LENFANT, Trésorier adjoint de la CCI90, l'association avait demandé une restitution à mi-parcours des études sur l'électrification de la ligne engagée par l'Etat afin d'en suivre concrètement l'avancement.

La CCI90 considère également comme primordiale une intégration de l'Association dans les réflexions concernant la branche Sud de la ligne TGV Rhin-Rhône-Méditerranée afin de créer à terme un axe majeur Luxembourg-Lyon transeuropéen.

NOUVELLE PRESIDENTE POUR L'ASSOCIATION TRANS EUROPE TGV RHIN-RHÔNE-MEDITERRANEE

Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté, a été élue Présidente de l'Association lors de l'assemblée générale du 9 juillet 2010. Son prédécesseur, François REBSAMEN, Président du Grand Dijon, a été nommé Président d'honneur de l'Association.

RDV DES ACTEURS DE L'ENERGIE - 24 JUIN 2010

L'EVENEMENT INCONTOURNABLE !



Magnifique succès pour le 1^{er} Rendez-vous des Acteurs de l'énergie qui s'est déroulé le 24 juin à l'Atria. Au total, ce sont plus de 70 participants chez les donneurs d'ordres et près de 120 participants chez les sous-traitants franc-comtois qui s'étaient réunis à Belfort pour cette rencontre régionale.

Au cours de la matinée, ils ont pu mesurer l'ampleur du marché de l'énergie avec l'intervention de grande qualité de M. HAUET du cabinet KB Intelligence. GE Energy, Alstom, Convertteam et EDF ont ensuite présenté leur politique achat et leurs attentes vis-à-vis des sous-traitants.

La 2^{ème} partie de la journée a vu se dérouler plus de 600 rencontres d'affaires. Les entreprises franc-comtoises, invitées par les quatre CCI de Franche-Comté, ont mis en avant leurs atouts, leurs spécificités et leurs savoir-faire auprès des donneurs d'ordres français, mais aussi américains, indiens, tchèques, roumains, néerlandais, italiens, allemands et suisses. « *Nous avons rencontré des entreprises très différentes, avec des savoir-faire très spécifiques* », explique cet Italien. « *On sent une dynamique et une réelle volonté de s'adapter à ce que nous attendons.* » Les Franc-comtois ont pu obtenir jusqu'à 17 rendez-vous organisés avec les donneurs

d'ordres. A cela se sont ajoutées les nombreuses rencontres informelles sur le village d'experts qui accueillait les principaux interlocuteurs des entreprises pouvant appuyer leur développement sur la filière. « *J'ai pu rencontrer des représentants d'Alstom et de GE Energy, explique ce chef d'entreprise, mais aussi d'autres sociétés que je ne connaissais pas forcément mais avec qui je pourrais éventuellement travailler. J'ai également fait connaissance avec un autre sous-traitant franc-comtois qui possède un savoir-faire très spécifique que je cherchais depuis longtemps.* »

En fin de journée, les participants ont assisté à une conférence sur les perspectives de la filière énergie animée par Engerran Ripert du cabinet Frost & Sullivan.



Cette action des CCI de Franche-Comté, pilotée par la CCI90, bénéficie du soutien de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional de Franche-Comté, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

Plus d'informations : www.belfort.cci.fr

ITER

CONQUERIR LES MARCHES PUBLICS

Dans le cadre du programme Cap Power 2011, piloté par la CCI90, les CCI de Franche-Comté vous proposent un accompagnement collectif sur ITER et les marchés publics de l'énergie permettant d'aborder les points essentiels à votre positionnement sur ces marchés.

Après le forum "ITER et les marchés publics de l'énergie" du 5 février et la première session d'accompagnement collectif qui s'est tenue le 6 mai 2010, de nouvelles rencontres collectives sont prévues à l'automne. Elles porteront sur des thématiques concrètes telles que :

- la certification et la qualification,
- la mise en place d'une veille des opportunités de marchés,
- l'analyse d'un appel d'offres...

Pour connaître le programme exact de ces sessions, contactez : Pôle Industrie - Marie JEANNIN – Tél. 03 84 54 54 82 ou mjeannin@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr

Une action



L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :

Aller plus loin dans la démarche de positionnement sur les marchés publics de l'énergie

Dans la continuité et la complémentarité de l'accompagnement collectif, les CCI de Franche-Comté vous proposent un accompagnement individuel, qui vous permet de bénéficier de l'appui d'un consultant, sur des aspects tant techniques qu'administratifs.

Contact : Pôle Industrie/International - Marie JEANNIN – Tél. 03 84 54 54 82 ou mjeannin@belfort.cci.fr

Cette action des CCI de Franche-Comté, pilotée par la CCI90, bénéficie du soutien des CCI de Franche-Comté, de l'Etat, du Conseil général du Territoire de Belfort et de la Communauté d'Agglomération Belfortaine.

CLUB DES ACTEURS A L'INTERNATIONAL EN ROUTE POUR LA TUNISIE

La France est le premier partenaire commercial de la Tunisie qui offre de grandes opportunités d'affaires encore insuffisamment exploitées. Les secteurs les plus attractifs sont notamment l'agroalimentaire, les biens d'équipement et demi-produits pour le secteur industriel, les équipements médicaux, les équipements pour les hôtels et les produits relevant du second œuvre du bâtiment.

Dans le cadre du Club des Acteurs à l'International, venez découvrir le potentiel de ce pays ainsi que le pôle de compétitivité de Sousse, dans nos locaux le

**Lundi 27 septembre
de 17h00 à 19h00**

Hichem TURKI, son Directeur Général, vous présentera ce pôle qui accueille les services industriels et activités visant à soutenir des projets innovants dans les secteurs

de la mécanique, l'électronique et l'informatique. La rencontre sera enrichie de témoignages sur des expériences franco-tunisiennes, les opportunités de partenariats et les synergies potentielles par Rozenn Sanchez, gérante de la société Accial.

Pour toute information : Pôle Industrie/International - Isabelle Blanchard - 03 84 54 54 68 - iblanchard@belfort.cci.fr www.belfort.cci.fr



V.I.E.

BENEFICIEZ DE L'APPUI CCI/UBIFRANCE

Vous avez un projet de développement sur les marchés étrangers ? Le V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) peut s'avérer être un outil efficace, quelle que soit la nature de la mission confiée (prospection commerciale, assistance technique, tâches administratives, etc.), pour un minimum de risques encourus par votre entreprise.

Les CCI de Franche-Comté et Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises, organisent le 29 novembre 2010 à Besançon un Carrefour V.I.E., qui vous permettra de rencontrer, lors de rendez-vous qualifiés, de jeunes candidats qui correspondent au profil recherché, et de bénéficier d'un suivi depuis la prospection jusqu'au recrutement du jeune.

En prévision de cet événement régional, la CCI90 et Ubifrance Franche-Comté vous invitent à participer à un petit-déjeuner V.I.E. dans nos locaux le

**Jeudi 16 septembre
à partir de 8h00**

Vous pourrez à cette occasion échanger avec des industriels locaux familiers de cette formule, ainsi que bâtir votre projet V.I.E. qui pourra être affiné lors d'un entretien avec vos conseillers CCI90 et Ubifrance Franche-Comté.

Pour toute information : Pôle Industrie/International - Isabelle Blanchard - 03 84 54 54 68 - iblanchard@belfort.cci.fr www.belfort.cci.fr



Express - Express - Express - Express - Express - Express

UNIVERSITE D'ETE DES CCI

La 14^{ème} Université d'été des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie s'est tenue à Lille les 2 et 3 septembre 2010 sur le thème : "Et l'homme dans tout ça ? La place de l'homme dans l'entreprise et les territoires" avec la participation, entre autres, de Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO.

BUT, UN NOUVEAU MAGASIN DE MEUBLES DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Le nouveau magasin BUT a été inauguré le 17 août dernier à Sévenans. Il s'installe dans un bâtiment de 4 000 m² de vente auxquels s'ajoutent 2 600 m² de dépôt.

LES ORGANISATIONS PATRONALES INTERPROFESSIONNELLES

Le paysage syndical patronal s'articule en France autour de trois types d'organisations qui agissent chacune à différents niveaux. Elles ont en commun de fédérer et de représenter les employeurs. Leur structuration repose sur une volonté conjointe des entreprises de défendre leurs intérêts sur la base d'une adhésion volontaire.

On distingue :

- **les Unions territoriales** : elles regroupent les entreprises d'une branche ou d'un secteur d'activité sur un territoire donné. On peut citer par exemple dans le Territoire de Belfort l'Union Syndicale des Cafetiers, Hôteliers, Restaurateurs et Discothèques (CPIH90), le syndicat des débits de boissons 90, le syndicat des taxis 90, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics 90, le conseil des professions de l'automobile 90, l'UNIFE 90, l'UNOTRE90, l'UIMM Belfort-Montbéliard, etc.

- **les Unions / Confédérations nationales** : elles fédèrent les entreprises et les unions territoriales d'une branche professionnelle ou d'un secteur donné au niveau national, et défendent leurs intérêts au niveau national, notamment dans le cadre de négociations. C'est le cas par exemple de l'UIMM, la Fédération Nationale du BTP, la Fédération Nationale des Transports Routiers, la Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie, etc.

- **les Unions / Confédérations ou autres organisations interprofessionnelles** : elles fédèrent les syndicats d'employeurs à l'échelon interbranches ou interprofessionnel et défendent les intérêts de leurs membres, notamment dans le cadre des négociations nationales interprofessionnelles. Les trois principales organisations patronales représentatives au niveau interprofessionnel sont le **Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)** qui est considéré comme le premier représentant interprofessionnel des entreprises auprès des pouvoirs publics, la **Confédération Générale des PME (CGPME)** qui représente les petites et moyennes entreprises et l'**Union Professionnelle Artisanale (UPA)** représentative de l'artisanat. D'autres organisations patronales, telles que la FNSEA pour le secteur agricole ou la CNPL pour les Professions Libérales, sont considérées comme représentatives pour leur secteur d'activité.

Dans ce dossier, Synergique vous présente ces trois principales organisations et leur délégation locale.



LE SYNDICALISME PATRONAL

> *Etymologie*

Du grec "sun", avec, et "dike", procès, justice = qui assiste quelqu'un en justice.

Le syndicalisme vise à unifier des personnes (chefs d'entreprises, salariés) dans des organisations -les syndicats- pour défendre leurs intérêts.

> *Historique*

- **1884** : Vote de la loi « Waldeck-Rousseau » qui autorise la constitution de syndicats professionnels
- **1919** : Naissance de la Confédération Générale de la Production Française (CGPF), considérée comme la première confédération patronale
- **1936** : La CGPF devient la Confédération Générale du Patronat Français (CGPF – même sigle)
- **1940** : Dissolution de la CGPF par le régime de Vichy
- **1944** : Naissance de la Confédération Générale des PME (CGPME)
- **1946** : Naissance du Conseil National du Patronat Français (CNPF), en remplacement de la CGPF
- **1966** : Création du Comité Interconfédéral de Coordination de l'Artisanat (CICA)
- **1975** : Le CICA devient l'Union Professionnelle Artisanale (UPA)
- **1998** : Le CNPF devient le Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

LA CONFEDERATION GENERALE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

La CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) est le syndicat patronal interprofessionnel représentatif des PME/TPE au niveau national. Elle représente et défend leurs intérêts. Indépendamment de l'aspect syndical et revendicatif, son action s'organise autour de quatre principaux volets :

- Le dialogue direct avec les pouvoirs publics
- La participation aux instances de concertation officielles, notamment dans les domaines social et économique (ex : Conseil économique et social, Préfecture, chambres consulaires, etc...)
- Les échanges, en tant que porte-parole des intérêts des PME, avec les différents interlocuteurs sociaux, en particulier les confédérations représentatives des salariés
- La participation aux instances et organismes internationaux ou à vocation internationale.

La CGPME représente ce qu'elle appelle le patronat réel, c'est-à-dire celui dont le dirigeant risque dans son entreprise quels que soient sa taille et son avoir financier, engage son nom et sa réputation dans son activité économique et exerce des fonctions de responsabilité personnelle en matière de gestion sociale.

« Nous sommes un partenaire social des pouvoirs publics et des collectivités. Mais au-delà de notre rôle affiché de contre-pouvoir face aux syndicats de salariés et parfois face aux pouvoirs publics, nous défendons les intérêts des chefs d'entreprises au quotidien dans tous les organismes gérés de manière paritaire où la loi nous donne le droit de siéger (nouvelle agence régionale de santé, centres de formation

des apprentis, CRAM, CAF...). Nous allons plus loin encore avec nos représentants, juges dans les tribunaux de commerce et conseils des Prud'hommes. Enfin, nous pouvons influencer sur certaines politiques départementales et/ou régionales grâce à nos élus au sein des CCI et des CMA où se jouent l'avenir des territoires et donc de l'économie locale » explique Louis DEROIN, Président de la CGPME90. « La CGPME s'est engagée pour peser sur des choix lourds de conséquences pour les 20 années qui viennent : le développement économique autour de la nouvelle gare TGV. En m'investissant en tant que président d'un des quatre groupes de travail du Club TGV Belfort-Montbéliard, la CGPME fait entendre les attentes des entreprises locales. »



Contact :
CGPME90 – Louis DEROIN (Président)
Tél. 06 07 09 86 92 – louis.deroin@wanadoo.fr -
www.cgpme-franchemcomte.fr

RÔLE ET MISSIONS D'UN SYNDICAT D'EMPLOYEURS

Un syndicat d'employeurs est une organisation professionnelle regroupant des chefs d'entreprises professionnelle. Une branche professionnelle regroupe des entreprises d'un même secteur d'activité collective.

► REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

Il représente et défend les intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

► CONSEILLER ET INFORMER

Il apporte conseil, assistance et appui aux employeurs sur la législation et la réglementation (convention de travail, rupture, formation professionnelle...). Certains proposent d'assister leurs adhérents dans la (élaboration de la paie, édition de bulletins de paie, gestion des déclarations sociales et fiscales...).

► RENCONTRER ET ÉCHANGER

Il facilite et organise des espaces de discussion et d'échanges entre les employeurs.

► ETUDIER ET PROSPECTER

Il conduit des études et enquêtes prospectives sur différents thèmes et élabore des fiches thématiques sur...

L'adhésion à un syndicat d'employeurs est volontaire. Elle se fait généralement, au regard de l'activité professionnelle (ex. partage des valeurs portées).

A noter : la non adhésion à un syndicat n'exonère pas l'employeur d'appliquer les accords et conventions...

LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF)

Le Medef regroupe 85 fédérations ou branches professionnelles qui fédèrent 600 syndicats. Il est considéré comme la première organisation patronale interprofessionnelle de France en défendant l'intérêt de quelque 700 000 entreprises, tous secteurs confondus. Son action s'articule autour de 5 grands pôles :

- **Pôle sociétal** : Installer l'entreprise au cœur de la société et jeter des passerelles avec de nouveaux publics
- **Pôle adhérents** : Animer et partager une dynamique de réseau, accompagner le développement des adhérents et les aider dans l'exercice de leurs mandats
- **Pôle international** : Favoriser la construction européenne et développer la compétitivité des entreprises françaises à l'international
- **Pôle économique** : Contribuer à la mise en place d'une économie de l'offre performante et assurer à la France une meilleure attractivité et une croissance durable
- **Pôle social** : Bâtir un dialogue social constructif et favoriser le plein emploi

« Le MEDEF est une organisation interprofessionnelle qui représente et défend les entreprises dans des organismes paritaires ou non, les informe, leur apporte des services dans tous les domaines : économique, social, juridique mais aussi une assistance opérationnelle dans le quotidien pouvant s'adapter à chaque cas et à divers types de demandes. Nous proposons la démarche la mieux adaptée et accompagnons en toute confidentialité nos adhérents. Nous offrons un lieu de

rencontres et d'échanges d'expériences d'entreprises. Conférences, rencontres, visites d'entreprises, ateliers, clubs, consultations permettent aux chefs d'entreprises de bénéficier de l'expé-

rience de leurs pairs et de s'exprimer sur des sujets d'intérêts communs. Nous sommes également à leurs côtés pour apporter conseil et assistance dans tous les domaines qui touchent au développement de l'entreprise (recrutement, transmission, recherche de locaux ou de prestataires, etc.), mais aussi en cas de mise en place de représentants du personnel avec ou sans présence syndicale, de conflit social ou de litige prud'homal, de contentieux avec le fisc, l'Urssaf, la Drire, l'inspection du travail... » précise Gino MAUCIERI, Président du MEDEF Nord Franche-Comté. « Nous sommes en outre particulièrement présents aux côtés des entreprises qui rencontrent des difficultés. De plus, le Medef Nord Franche-Comté souhaite être un acteur majeur des débats portant à la fois sur l'attractivité de ce territoire et l'emploi, celui des jeunes mais aussi celui des seniors. »

Contact :

MEDEF Nord Franche-Comté – Gino Maucieri (Président)
8 rue Armand Bloch - 25200 Montbéliard
Tél. 03 81 71 08 73 - contact@medefnfc.com
www.medef-franche-comte.com



L'UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE (UPA)

L'UPA est l'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité. Par l'intermédiaire de ses trois composantes (CGAD, CNAMS, CAPEB), Elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et 5 000 syndicats départementaux par l'intermédiaire de ses trois composantes :

- la **CAPEB** (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)

- la **CNAMS** (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services)
- la **CGAD** (confédération générale de l'alimentation de détail)

En tant que partenaire social, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés. Elle défend les intérêts des 1 200 000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.

« Souvent identifiée par ses métiers artisanaux tradition-

nels, l'UPA représente toute la diversité économique au travers de ses différentes composantes (métiers de bouches, du bâtiment, des services et de la production y compris des entreprises industrielles de haute technologie).

Partenaires sociaux des pouvoirs publics, les élus de l'UPA siègent au sein de tous les organismes paritaires. Très attachés aux liens économiques et sociaux qui se tissent dans le Territoire de Belfort, nos représentants sont élus à la CMA et à la CCI avec le souci de maintenir des liens de proximité pour mieux exposer, défendre ou revendiquer les intérêts des entreprises. Nous entretenons aussi des contacts fréquents avec nos élus locaux, partenaires de premier plan. 2010 est marqué par nos premières rencontres avec les syndicats de salariés pour débattre du dialogue social dans nos entreprises. Parmi les actions les plus marquantes de l'UPA90, on note l'obtention de la TVA à 5,5% dans le bâtiment (demande initiée par l'UPA90 dès 1996, le statut du conjoint collaborateur, la protection du patrimoine personnel des entrepreneurs individuels, l'allègement des charges pour les TPE, le nouveau statut de l'EIRL qui prendra effet au 01/01/2011. A cela s'ajoute nos participations actives à Talents d'artisans, Le salon de l'habitat, Le salon de la création et reprise d'entreprise, La semaine du goût, les actions de valorisation des métiers de l'artisanat auprès des jeunes, le développement de la formation professionnelle continue. Parce que nous sommes résolument engagés pour l'avenir du département, l'UPA90 est également présente au sein du club TGV. "

Contact :

UPA 90 – Martine Eturnaud (Présidente)
c/o CAPEB - 6, rue du Rhône
90000 Belfort

Tél. : 03 84 22 29 29 - UPAD90@wanadoo.fr – www.upa.fr



EMPLOYEURS

intervenant dans la même branche et appliquant la même convention

aux lors des négociations collectives.

collective, contrats de travail, temps de gestion administrative du personnel

ur des sujets d'actualité.

principale de la structure ou par affinité

collectives nationales étendus.

DECHETS

ACCES DES ENTREPRISES A L'ECOPÔLE

Le 28 juillet 2010, la CCI90 et le SERTRID ont signé une charte de partenariat pour le traitement et la valorisation par incinération des déchets banals des entreprises.



Cette charte a notamment pour objet de fixer le cadre dans lequel le SERTRID et la CCI90 s'associent pour proposer aux entreprises du Territoire de Belfort un accès à l'Ecopôle de Bourogne dans des conditions techniques et économiques acceptables pour l'ensemble des parties.

Un groupe de travail associant le SERTRID, la CCI90 et les entreprises utilisatrices sera mis en place début septembre afin d'élaborer le cahier des charges d'acceptabilité des déchets.

Renseignements et inscriptions au groupe de travail :
Pôle Développement durable - Alexia Lavallée – 03 84 54 54 69
alavallee@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr

ECHANGEUR DE SEVENANS

UNE SOLUTION POUR FIN 2013

L'échangeur de Sévenans permettant la jonction entre l'A36 et la RN 1019 est saturé depuis de nombreuses années et présente une accidentologie élevée. Les flux de circulation supplémentaires qui vont être apportés par la gare TGV Belfort – Montbéliard / Franche-Comté, l'hôpital médian ainsi que les deux nouvelles zones d'activités risquent d'amplifier le problème. Aussi des aménagements de cet échangeur ont été inscrits au Programme de Modernisation des Itinéraires Routiers (PDMI) pour la période 2009-2014.

La solution d'aménagement retenue ainsi que les prochaines étapes de la mise en œuvre de cette opération ont été présentées courant juillet par les services de l'Etat lors d'une réunion d'information.

Le début des travaux est programmé au cours du 2^{ème} semestre 2012 et leurs achèvements pour la fin 2013. Le montant de l'opération est estimé à 27,5 M€ (valeur mai 2008), dont 20 M€ pris en charge dans le cadre du PDMI (15 M€ de l'Etat, 2,5 M€ du CG90, 2,5 M€ du CRFC) et 7,2 millions par l'APRR (Autoroute Paris Rhin Rhône). Cette opération devrait renforcer la sécurité et favoriser la fluidité du trafic à ce niveau.

La CCI90 rappelle l'urgence de ces travaux qui participent à l'accessibilité de la future gare TGV et donc à la réussite de ce projet.

Plus d'informations :
Pôle Développement durable - Alexia Lavallée – 03 84 54 54 69
alavallee@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr



ALLAINE

SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE

Le contrat de rivière Allaine a été officiellement signé le 18 juin dernier. Il définit un programme d'actions qui sera mené sur 5 ans pour un montant total de 33 M€. Il porte sur la restauration de la qualité des eaux en réduisant les éléments toxiques et les pollutions diverses, la préservation et l'amélioration de la ressource en eau potable en améliorant la gestion des réseaux, la restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques avec une préservation et une mise en valeur des milieux naturels, l'amélioration de la culture du risque naturel d'inondation et enfin la restauration du patrimoine lié à l'eau dans les communes concernées.

Depuis 2007, la CCI90 s'est engagée dans la phase préparatoire du contrat de rivière Allaine. Différentes actions ont ainsi été développées à destination des 351 entreprises situées sur les 14 communes du périmètre du bassin de l'Allaine. Les entreprises pourront bénéficier d'actions mises en place par la CCI90 telles qu'une campagne d'investissement matériel pour la sécurisation des stockages, la collecte de déchets dangereux, une campagne d'autorisation de déversement, etc.).

Plus d'informations et inscriptions :
Pôle Développement durable – Alexia LAVALLEE
alavallee@belfort.cci.fr – 03 84 54 54 69 – www.belfort.cci.fr

COMMERCE DE PROXIMITE

UNE COLLABORATION COMMUNES/COMMERÇANTS

La journée nationale du commerce de proximité se déroulera le 9 octobre 2010 à Bessoncourt, Danjoutin, Delle, Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont. Elle s'inscrit dans le cadre de l'opération « Les Sourires du commerce » mise en place par la CCI90 et soutenue par le Conseil général du Territoire de Belfort en partenariat avec France Bleu et Optymo.



« Je considère que toutes les opérations qui donnent prétexte à rencontres et échanges entre les gens sont importantes. C'est le cas pour cette journée qui permet aux

commerçants du village et à ceux de la zone commerciale de se rencontrer et de travailler à un projet commun. » explique le Maire de Bessoncourt, Guy Mouillesseaux. « Elle permet aux commerçants de passer outre les a priori et de se voir non pas en concurrents, mais en collègues. En tant que maire de la commune, je suis satisfait de la participation des commerçants et la commune s'investit pleinement à leurs côtés. En tant que Président de la Communauté de Communes du Tilleul, je soutiens aussi cette opération qui sera l'occasion d'inaugurer le nouveau rond-point qui assure la liaison entre le village et la zone commerciale. J'espère qu'elle sera étendue dès 2011 à d'autres communes voisines. »

Pour Pierre Oser, le Maire de Delle, « il y a deux éléments fondamentaux à la vie d'une commune : son commerce et ses associations. Cette opération permet de mettre un coup de projecteur sur nos commerces de proximité et de valoriser leur dynamisme, leur professionnalisme et leur accueil.



De Delle à Grandvillars, nous devons pouvoir proposer une activité commerciale et associative suffisamment complémentaire et attractive pour concurrencer les zones d'Andelnans et du Pied des Gouttes notamment. Le développement commercial est indispensable pour enrayer les pertes d'emplois et participe à l'attractivité du sud du département.

C'est pourquoi nous sommes aux côtés des commerçants afin que la Journée nationale du commerce de proximité soit une réussite et que d'autres communes participent à cet élan l'année prochaine. »

Pour plus d'informations et connaître le programme complet des animations communes par communes :
Pôle Commerce – Micheline BEHRA - mbehra@belfort.cci.fr -
Tél. 03 84 54 54 70 – www.belfort.cci.fr

SOIREE COMMERCE

LES SECRETS DES ROIS DU RING

Fondée sur sa propre expérience d'ancien sportif de haut-niveau (ex-membre de l'Equipe de France de boxe et champion de France amateur junior et universitaire), Nasser Negrouche, consultant spécialiste en marketing des petites entreprises, nous a proposé une conférence interactive unique en son genre.

Il a en effet puisé dans son parcours sportif personnel et sa fréquentation des plus grands champions, en Europe et aux Etats-Unis, des principes psychologiques de réussite transposables dans l'entreprise. Son intervention s'est déroulée comme un championnat du monde de boxe en 12 reprises de 3 minutes avec la projection de photos couleurs très parlantes et d'un film poignant de 3 minutes (extrait d'un combat) riche en enseignements.

Nasser Negrouche a su assurer un lien permanent avec les problématiques managériales et commerciales des participants : impact de la crise sur les ventes, intensification de la concurrence, fidélisation de la clientèle, ravages du low-cost, complexification de l'environnement, rôle des TIC... A la fin de son intervention, les participants ont eu une surprise de taille : l'initiation aux gestes de base de la boxe !!! Ce fut un grand moment de convivialité et de rires !

Dans le contexte de morosité actuelle, son intervention a redonné du punch aux dirigeants.

Cette soirée fut l'occasion également de lancer officiellement le site www.enseignesdequalite.com. Créé à l'initiative de la CCI90, il regroupe les enseignes de commerces, de services et de tourisme titulaires d'une certification ou adhérentes à une charte qualité, tels que Maître-restaurateur, Charte Qualité Commerce Artisanat Services, Tourisme et handicap, Pressing Propre, etc.

Pour plus d'informations : Pôle Commerce
Marie-Christine GIRARD - mcgirard@belfort.cci.fr
Tél. 03 84 54 54 71 – www.belfort.cci.fr



DEMARCHE DE PROGRES

DERNIERES FORMATIONS GRATUITES* !

**DERNIER APPEL POUR BENEFICIER
DE FORMATIONS GRATUITES***
A partir de 2011, elles deviendront payantes.

Valoriser votre look	4 oct.
Le merchandising (1)	4 oct.
Préparer son bilan et son compte de résultat	11 oct.
Le merchandising (2)	8 nov.
Analyser son bilan et son compte de résultat	8 nov.
Gestion du stress (1)	15 nov.
Gestion du temps	15 nov.
Techniques de vente en magasin	15 nov.
Entretiens d'embauche et entretiens individuels d'évaluation	22 nov.
Réaliser son fichier clients	29 nov.
Calculer ses coûts de revient	06 déc.
Publisher	06 déc.



(*) financées par la CCI90 et le Fonds Social Européen.

Vous pouvez retrouver toutes les formations proposées et leur programme détaillé sur notre site Internet www.belfort.cci.fr/operationscollectives/demarchedeprogres
Information – inscription : Pôle commerce – Sophie BARDOT – 03 84 54 54 67 - sbardot@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr



- 1- ATELIER DU CADRE - Flavie TISSOT (Belfort)
- 2- BUJOUTERIE Ch. JACQUEMIN - Ch. JACQUEMIN (Belfort)
- 3- BOULANGERIE VINCENT - Stéphane VINCENT (Belfort)
- 4- FLORYMER - Corinne CARDOT (Belfort)
- 5- OPTIC 2000 - Eric BALZER (Delle)
- 6- PATISSERIE MAIRE - Ludovic MAIRE (Belfort)
- 7- PATISSERIE - TOURNOUX - Gilles TOURNOUX (Beaucourt)
- 8- PETALES ET PUIS STYLE - Karol PAUPY (Belfort)
- 9- PHINE FLEURS - Joséphine SPINA (Grandvillars)
- 10- TABAC PRESSE - Philippe BAECHLER (Joncherey)

Retrouvez les derniers lauréats de la Charte Qualité 2010 dans le prochain numéro de Synergique.



www.enseignesdequalite90.belfort.cci.fr

CLUB RH CRISE ET GPEC

La crise renforce-t-elle le besoin d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ?

Cinq ans après la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, la GPEC est-elle devenue cet outil de gestion des ressources humaines partagé par les RH, les représentants du personnel et les salariés ?

Comment une entreprise peut-elle évaluer la réalité de sa gestion des RH ?

Ces questions seront abordées lors du prochain Club RH qui se tiendra à la CCI90 le

**jeudi 7 octobre
de 10h00 à 12h00**

Informations et inscriptions : Pôle Emploi et Compétences –
Elisabeth LABLOTIERE – Tél. 03 84 54 54 11 –
elablotiere@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr

ENERGIE FORMATIONS PASSERELLES

Depuis début décembre 2009, la CCI90 anime un projet, en partenariat avec les acteurs locaux de la formation et les entreprises, dont le but est de développer les formations régionales préparatoires au secteur de l'énergie. Après une phase de diagnostic des besoins, les premières actions se mettent en place.

Dans le domaine de la **formation continue**, l'entreprise ASSYSTEM, société d'études et d'ingénierie, a conçu un programme destiné à former les techniciens et ingénieurs qui souhaitent diversifier leurs compétences pour s'orienter vers le secteur de l'énergie. Une première session a permis à une douzaine de salariés provenant d'autres secteurs de l'entreprise (automobile, gestion, mécanique...) d'acquérir un tronc commun de connaissances, indispensables à leur mobilité professionnelle vers la filière énergie. Face à la réussite de cette action, une session supplémentaire a été organisée, avec Pôle emploi, pour les techniciens et ingénieurs demandeurs d'emploi. A l'issue de 9 semaines de formation, les participants ont pu être embauchés sur des postes dédiés au marché de l'énergie.

D'autres programmes de formation continue sont en cours de réalisation, comme par exemple une formation à la sûreté nucléaire élaborée par l'entreprise CEB de

Beaucourt, en partenariat avec l'AFPI Nord Franche-Comté.

Avec l'**Education Nationale**, les rapprochements entre établissements et entreprises continuent. General Electric et le Lycée Diderot ont adapté les conditions de stage pratique des Bac pro Usinage pour coller au plus près à l'efficacité pédagogique et aux attentes de l'entreprise. D'autres partenariats sont en œuvre pour fin 2010.

L'UTBM, à l'issue de contacts étroits avec les entreprises, propose dès la rentrée des Unités de Valeurs spécifiques aux compétences Energie et l'Université de Franche-Comté poursuit l'intégration dans ses programmes de DUT, Licence et Master, des connaissances nécessaires à ce secteur d'activité.

La collaboration engagée est programmée sur le long terme, d'autres formations se développent et gageons que ces actions réunies feront du Nord Franche-Comté un territoire d'excellence pour le développement de la filière énergie.

Informations et inscriptions : Pôle Emploi et Compétences
Elisabeth LABLOTIERE – Tél. 03 84 54 54 11
elablotiere@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr

LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE MIEUX CONNAÎTRE LA REALITE ECONOMIQUE



La CCI s'est associée à l'Education Nationale pour contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire. Une quinzaine d'enseignants de la Mission Générale d'Insertion (MGI) a perfectionné sa connaissance de l'entreprise à l'occasion de deux journées de formation

co-animées par la CCI90 ainsi que les entreprises Médiapost et Alstom Power. Cette mission de l'Education Nationale s'efforce de prévenir le décrochage scolaire des jeunes de plus de 16 ans. Pour cela, les enseignants ont besoin de connaître la réalité du monde économique. Le partenariat avec la CCI facilite l'interface avec l'entreprise.

Lors de ces séances de travail, les enseignants ont pu découvrir ces deux grandes entreprises de service et d'industrie mais aussi préciser les critères de formation et de sélection attendus des jeunes à la sortie de leur formation.

Plus d'informations : Pôle Emploi et Compétences
Elisabeth LABLOTIERE – Tél. 03 84 54 54 11
elablotiere@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr

APPRENTISSAGE - FORMATION - EMPLOI POUR CONSTRUIRE SON AVENIR

Le parc des expositions de Belfort Andelnans accueillera les premières « Rencontres pour construire son avenir », organisées par la CCI90 et la CMA90, les vendredi 22 (8h30-18h) et samedi 23 octobre 2010 (10h-18h).

Ouvert en entrée libre aux lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et à leurs parents, ce salon a pour vocation de faciliter l'orientation des jeunes et de favoriser leur insertion professionnelle.

Organisé par secteurs d'activité professionnelle (agriculture/environnement, santé/social, automobile/transport, métiers de bouche, industrie/production, bâtiment/TP, sport/tourisme, sécurité/armée...), il permet aux entreprises :

- de faire découvrir leurs métiers au travers de démonstrations,
- de créer des échanges professionnels/jeunes,
- de proposer des offres d'emploi et d'apprentissage,
- de participer à des conférences pour aider les jeunes à bien se préparer et réussir...

L'apprentissage au cœur des métiers

L'apprentissage constitue aujourd'hui un véritable vivier de futurs collaborateurs pour les entreprises. Et ce n'est pas seulement pour les niveaux de qualification CAP, BEP ou Bac Pro, mais également pour les Bac +2 à Bac +5 sans oublier les ingénieurs. A l'occasion de cette première édition, de nombreux établissements de la région sont mobilisés pour vous présenter leurs formations par alternance.

Ces rencontres sont également l'occasion pour les entreprises de faire découvrir leurs métiers et les perspectives qu'elles offrent par l'apprentissage.

Un espace recrutement

Un espace est spécifiquement dédié aux principaux partenaires de l'emploi et aux professionnels en phase de recrutement.



Vous souhaitez faire connaître vos métiers ?

Vous êtes à la recherche d'un apprenti ?

Vous proposez une offre d'emploi par alternance, en CDD, en CDI ou autres ?

N'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons organiser votre présence sur place ou relayer vos offres auprès des visiteurs.

Plus d'informations : Pôle Création/Apprentissage
Christelle GIRARDOT – Tél. 03 84 54 54 55
cgirardot@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr

RECHERCHE D'APPRENTIS CANDIDATS DISPONIBLES SUR LE WEB !

Vous êtes à la recherche d'un apprenti ?

Connectez-vous sur www.bourse-apprentissage-fc.fr et accédez à un vaste panel de candidats demandeurs d'un contrat d'apprentissage ou d'alternance du niveau CAP à Bac +5.

Ce portail, mis en place avec les CCI de Franche-Comté et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat avec le soutien du Conseil régional de Franche-Comté, vous permet également de déposer vos offres et d'avoir des informations sur la réglementation en la matière et les filières de formation.

Si vous avez besoin d'élargir votre recherche de candidats en dehors de la région Franche-Comté, vous pouvez consulter le nouveau portail Internet www.contrats-alternance.gouv.fr qui vient de voir le jour dans le cadre du plan d'action « 800 000 jeunes en formation par alternance à l'horizon 2015 » mené par le secrétariat d'Etat chargé de l'Emploi. Ce portail offre également une richesse de contenus en proposant des

informations actualisées et régulières sur les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, grâce à un partenariat entre l'Etat et différents organismes tels le Pôle Emploi, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, le MEDEF, la CGPME, l'UPA et le Centre Inffo.

Plus d'informations : Pôle Création/Apprentissage
Catherine BLANCHENOIX - Tél. 03 84 54 54 50
cblanchenoix@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr



Depuis le 1^{er} septembre, le catalogue des formations 2011 de SIFCO est à votre disposition avec 200 formations inter-entreprises dont 17 nouveautés et un domaine Sécurité plus complet (CACES, habilitation électrique...).



Les Formations SIFCO de la rentrée à Belfort

- Les cours du soir en langues étrangères : à partir de septembre
- Lecture rapide : 27, 28 septembre et 11 octobre 2010
- Techniques générales de vente : 20, 27 septembre, 4, 11 et 18 octobre 2010
- Formation des membres du CHSCT : 4, 8 et 25 octobre 2010
- L'essentiel de la gestion : 5, 12 et 19 octobre 2010
- Manager l'essentiel : 11, 19 et 25 octobre 2010
- Animer et gérer des réunions performantes : 11, 18 et 25 octobre 2010
- La rédaction des contrats de travail : 7 et 14 octobre 2010

Pour plus d'informations sur ces formations et sur l'ensemble de l'offre :

SIFCO - 3 rue Dr Fréry - 90000 BELFORT - Tél. 03 84 54 54 84 - contact@sifco.eu - www.sifco.eu

ESTA/UTBM FORUM ENTREPRISE

Les 6 et 7 octobre, sur le site de Sévenans, l'ESTA et l'UTBM s'associent pour proposer un congrès sur la diversité des rôles et des métiers de l'ingénieur et de l'ingénieur d'affaires.

Un forum se déroulera en parallèle et permettra aux étudiants de rencontrer des industriels motivés qui présenteront leurs activités, ainsi que des offres d'emploi ou de stage.

L'an dernier, plus de 1 000 curriculum vitae ont été déposés par les étudiants durant ces deux jours. Venez nombreux !



Plus d'informations :
ESTA - Jean-Baptiste Winter - jbwinter@esta-belfort.fr

ESTA REMISE DES DIPLÔMES

La cérémonie de remise des diplômes aux élèves de l'ESTA a eu lieu le 18 juin. 41 élèves, dont 7 jeunes filles, ont reçu leur diplôme Bac +4.

Ce sont les premiers à pouvoir prétendre au nouveau diplôme Bac +5 proposé par l'ESTA : le Mastère Ingénierie d'Affaires. 25 d'entre eux se sont d'ores et déjà inscrits pour ce diplôme qui sera remis à l'automne.



LE DIPLOME DE L'ESTA VISÉ POUR 6 ANS !



La nouvelle est officielle : le Ministère de l'Education Nationale a renouvelé naturellement sa confiance à l'ESTA pour la délivrance de son diplôme « chargé d'affaires technico-commerciales ».

La période de 6 ans est tout à fait exceptionnelle et témoigne de la reconnaissance, par les plus hautes instances, de la qualité et de la pertinence de la formation proposée. La commission d'évaluation souligne notamment la valeur de la maquette pédagogique ainsi que les très bons résultats de l'insertion professionnelle.

Cette reconnaissance est un encouragement pour toute l'équipe de l'ESTA et la motive dans sa volonté de développement. L'augmentation des effectifs et la création d'un nouveau diplôme sont des objectifs affichés et qui se feront avec l'engagement de ses partenaires fidèles. Dans le cadre de cette croissance voulue et nécessaire, l'ESTA, que la CCI90 a créée et continue de soutenir, compte également sur le soutien des entreprises pour l'accompagner et lui permettre de continuer à leur proposer des ressources performantes pour conquérir et fidéliser des marchés.

PROLONGATION DES AIDES A L'EMBAUCHE DES JEUNES

Trois décrets du 15 juin 2009 ont institué des aides à l'embauche d'apprentis ou de jeunes de moins de 26 ans sous contrat de professionnalisation. Ces aides prévues pour les embauches réalisées au plus tard le 30 juin 2010 sont prolongées pour les embauches ayant lieu jusqu'au 31 décembre 2010.

Décret n° 2010-894 du 30 juillet 2010 - www.legifrance.gouv.fr

**MAJORATION DU REVENU IMPOSABLE POUR NON ADHÉSION
À UN ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ**

Saisi par le Conseil d'Etat de la question de constitutionnalité du dispositif applicable aux exploitants individuels qui, s'ils n'adhèrent pas à un organisme de gestion agréé, sont imposés sur une base égale à 1,25 fois leurs revenus (article 158, 7 du Code général des impôts), le Conseil Constitutionnel a décidé que cette mesure n'était pas contraire à un droit ou une liberté garanti par la Constitution. En effet, elle constitue la contrepartie, arithmétiquement équivalente, de la suppression de l'abattement de 20 % dont bénéficiaient, avant la réforme de l'impôt sur le revenu, les adhérents à un organisme de gestion agréé.

Ainsi, la différence de traitement entre adhérents et non adhérents demeure justifiée - à l'instar du régime antérieur - et ne crée donc pas de rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques.

Décision du Conseil Constitutionnel, n° 2010-16 QPC du 23 juillet 2010

www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2010/2010-16-qpc/decision-n-2010-16-qpc-du-23-juillet-2010.48826.html?version=dossier_complet

**SA : AUGMENTATION DU DÉLAI MINIMUM ENTRE L'AVIS DE SECONDE
CONVOCATION ET LA DATE DE L'ASSEMBLÉE**

Dans une société anonyme, le délai entre la date de convocation et la date de l'assemblée doit être au moins de 15 jours en cas de première convocation. Lorsque d'autres convocations sont nécessaires, le délai minimum initialement fixé à 6 jours, a été modifié par décret. Il est porté à 10 jours. Cette nouvelle mesure s'applique aux assemblées générales tenues à compter du 1^{er} octobre 2010.

Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, JORF du 25 juin 2010

**BAIL COMMERCIAL :
PARUTION DES INDICES DU PREMIER TRIMESTRE 2010**

L'indice du coût de la construction (ICC) du premier trimestre 2010 publié par l'INSEE le 9 juillet 2010 est fixé à 1508. L'indice des loyers commerciaux (ILC) est également paru et est fixé à 101,36. Ces indices sont applicables lors de la révision ou du renouvellement du loyer dans le bail commercial.

INSEE, informations rapides, 9 juillet 2010

**PRÉCISIONS SUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME,
LES VILLAGES DE VACANCES ET LES TERRAINS DE CAMPING**

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques prévoyait la mise en place de nouvelles normes et procédures de classement pour les hôtels, résidences et villages de vacances, terrains de camping et caravanage.

Le décret du 6 juillet 2010 précise la définition d'une résidence de tourisme, d'un village de vacances et de terrains de camping ou de caravanage. Le texte indique également ce qu'on entend par terrains de camping avec la mention « tourisme » ou « loisirs ».

Décret n° 2010-759 du 6 juillet 2010, JORF du 8 juillet 2010

TERRAINS DE CAMPING : PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Un arrêté précise la procédure à suivre pour obtenir le classement d'un terrain de camping. Il impose également à l'exploitant du terrain de camping d'afficher, dans son hall d'accueil, un certain nombre d'informations (relatives aux emplacements, aux prix pratiqués...).

Arrêté du 6 juillet 2010, JORF du 8 juillet 2010

PUBLICATION DE LA LOI GRENELLE 2

Cette loi a pour objectif de mettre en place les grandes orientations de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Loi Grenelle 1). La loi portant engagement national pour l'environnement a été publiée au Journal officiel du 13 juillet 2010.

Ce volet législatif se décline avec la mise en œuvre de six chantiers majeurs :

- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la préservation de la biodiversité,
- le développement d'une agriculture durable,
- la prévention des risques,
- la protection de la santé,
- la mise en œuvre d'une gestion durable des déchets,
- l'instauration d'une gouvernance adaptée à cette mutation écologique de la société et de l'économie.

Ce texte clôt ainsi le Grenelle de l'environnement dont les conclusions avaient été avalisées par le Président de la République en octobre 2007. De nombreux décrets seront toutefois nécessaires pour que les dispositions de la loi puissent s'appliquer.

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=&categorieLien=id>

Décryptage de la loi : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Grenelle_Envnt-2_DEF_web.pdf

PLAN SANTÉ AU TRAVAIL : LANCEMENT OFFICIEL DU SECOND PLAN POUR LA PÉRIODE 2010-2014

Le Ministère du travail a présenté sur son site Internet le nouveau Plan Santé au Travail 2010-2014 (PST2) dont l'un des objectifs est l'amélioration des conditions de travail « par la mise en œuvre effective d'actions visant à prévenir les risques professionnels et le mal être au travail, à réduire les accidents et maladies professionnels, à prévenir la pénibilité, l'usure prématurée due au travail et la dégradation de la santé, ainsi que leurs conséquences en termes de désinsertion professionnelle ou de départs précoces ».

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/actualite-presse,42/dossiers-de-presse,46/lancement-du-second-plan-de-sante,12138.html>

LES RISQUES BIOLOGIQUES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL : NOUVELLE BROCHURE D'INFORMATION

Les risques biologiques sont dus à l'action néfaste de certains agents biologiques : bactéries, virus, champignons microscopiques, divers parasites, à l'origine de risques infectieux, allergiques, toxémiques et parfois de cancers en cas d'exposition chronique.

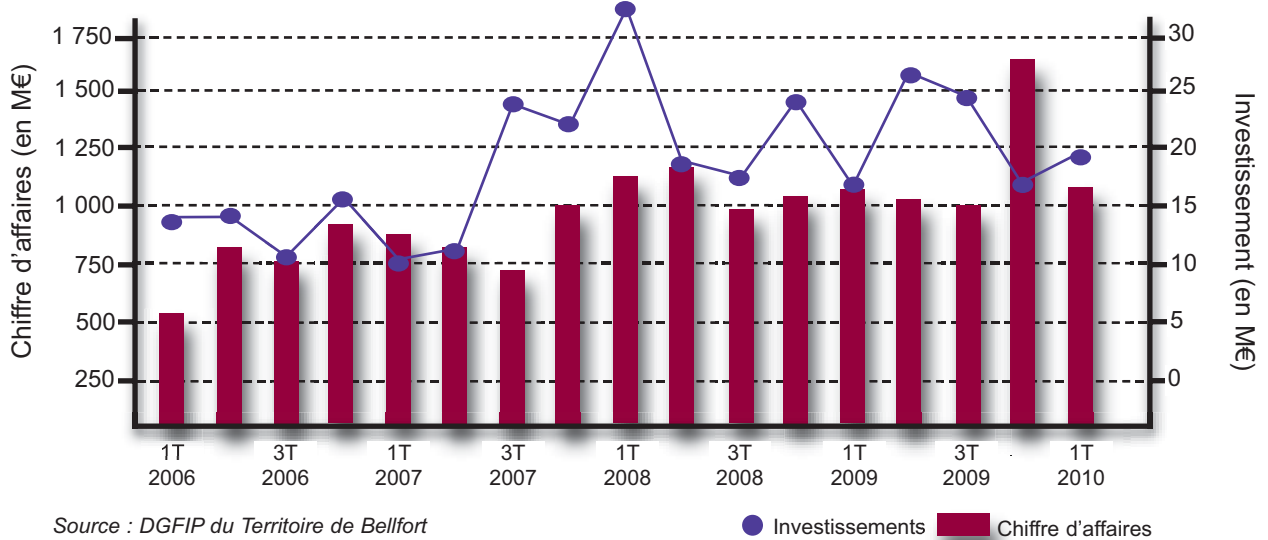
Le présent aide-mémoire présente l'état de la réglementation applicable, à jour au 1^{er} avril 2010 :

- cadre général,
- évaluation des risques biologiques,
- mesures de prévention techniques et organisationnelles, communes à tous les secteurs, et spécifiques à certaines activités,
- information et formation des travailleurs,
- surveillance médicale.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/TJ%2024/\\$File/tj24.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/TJ%2024/$File/tj24.pdf)

ACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises



Surfaces commerciales (magasins de + de 300 m² hors secteur automobile)

Secteur d'activité	Nombre de magasins	Surface de vente en m ²
Dominante alimentaire	33	59 256
Equiperment de la personne	24	20 080
Equiperment de la maison	46	61 636
Culture, sport, loisirs	11	10 167
Non spécialisés	7	12 574
Ensemble	121	163 713

Sources : DGFIP du Territoire de Belfort - UDCCRF 90

Echanges commerciaux

	1T2009	2T2009	3T2009	4T2009	1T2010	Variation % 1T09/1T10
Import	284	253	249	287	236	-16,90
Export	439	391	333	500	634	+44,42
Ration de couverture	1,55	1,55	1,34	1,74	2,69	+73,55

Sources : DGFIP du Territoire de Belfort - Douanes et droits directs

Créations et radiations d'entreprises

	1T2009	2T2009	3T2009	4T2009	1T2010	2T2010
Créations	68	74	74	93	99	63
Radiations	66	61	56	93	54	51
Solde	+2	+13	+18	0	+45	+12

Source : CCI du Territoire de Belfort

RENCONTRES A LA CCI90

Une rencontre organisée à la CCI90 vous intéresse ?
N'hésitez pas et contactez-nous sur www.belfort.cci.fr !

- 16** septembre **Petit-déjeuner - Le V.I.E.**
08h00 - en partenariat avec Ubifrance
- 17** septembre **Club TGV - séance plénière**
17h00 - sur le site de la future gare TGV Belfort-Montbéliard
- 23** septembre **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 27** septembre **Club des Acteurs à l'international : La Tunisie et le pôle de Sousse**
17h00
- 30** septembre **Permanence Ubifrance**
Sur rendez-vous
- 30** septembre **Soirée interactive "Applications d'entreprises, pourquoi acheter quand on peut louer ?"** 20h00
- 07** octobre **Réunion d'information "Les téléprocédures"**
09h00 - en collaboration avec la DGFIP
- 07** octobre **Club RH "Etat des lieux de la GPEC"**
10h00-12h00
- 07** octobre **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 21** octobre **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 22** octobre **Rencontres pour construire son avenir**
23 en partenariat avec la CMA90 - Parc des expositions Belfort-Andelnans
- 28** octobre **Permanence Ubifrance**
Sur rendez-vous
- 28** octobre **Soirée interactive "Le Coworking, un outil coopératif pour les professionnels"** 20h00
- 04** novembre **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 18** novembre **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 18** novembre **Conférence grand public "L'eau... parlons-en !"**
20h30 - avec la participation de Mac LESGY, animateur de E=M6 - en collaboration avec l'INSA FC, l'URIS FC et le Pavillon des Sciences
- 22** novembre **Journée E-entreprise "Haut débit et très haut débit : coût, usage et sécurité"**
à partir de 9h00

A RETENIR

28 septembre - 1^{er} octobre :

MICRONORA - XVIII^{ème} Salon International des Microtechniques - Micropolis Besançon

30 septembre - 1^{er} octobre :

7^{èmes} Rencontres Technologiques Européennes Micro & Nanotechnologies, organisées par l'ARIST - Micropolis Besançon

oo Quand proximité rime avec amitié oo

samedi 9 octobre



2010



La Journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville®

Partageons un moment de convivialité

